

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 1er décembre 2023

Date d'affichage : 13 décembre 2023

En exercice: 22 Présents: 12 Votants: 18 L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Ville de Pommeuse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe DE CLERCK, Maire.

Etaient Présents:

Mr Christophe DE CLERCK, Mme Lysiane FINOT, Mr Michel DE LANGLOIS, Mme Louise MICHENAUD, Mr Franck BONNASSIEUX, Mme Stéphanie REBEYROLLE, Mme Thérèse COLIN Mr Dominique DUBECQ, Mr Franck DUPUIS, Mr Kaci AGOUN, Mme Charline LECLERE, Mr Victor IGNASIAK

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Jean-Jacques HERRGOTT à Mr Christophe DE CLERCK.

Mme Martine HERRGOTT à Mme Lysiane FINOT

Mme Pascale LAVERDURE à Mr Franck DUPUIS

Mme Nathalie PONCET à Mme Stéphanie REBEYROLLE

Mme Héloïse DELAHOULLE DEVISMES à Mme Louise MICHENAUD

Mme Aurore BAUDOUIN à Mme Charline LECLERE

Absents

Mme Chantal BRUGEAT, Mr Valentin BARUGOLA, Mr David LAURELUT

Absent excusé:

Mr Sébastien CRÉPIN

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Mr Victor IGNASIAK a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance du 7 novembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel nominal.
- Désignation du Secrétaire.
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 novembre 2023.
- 1. Vote des taux des impôts locaux 2024.
- 2. Vote des subventions communales 2024.
- 3. Programme globalisé d'emprunt 2024.
- 4. Budget primitif 2024 de la Commune.
- 5. Acquisition des parcelles pour une superficie de 1405 m2, 9 rue de Chèvre à Pommeuse.
- 6. Demande de subvention DETR 2024 pour les travaux de toiture et d'isolation de la salle de fêtes.
- 7. Compte rendu de décisions de Monsieur le Maire.
- 8. Convention entre les communes de Pommeuse, Faremoutiers et Maisoncelles en Brie, de mise à disposition des agents de Police Municipale au profit de la commune de Maisoncelles (pour un maximum de 20 h par mois).
- 9. Informations diverses

N°2023.12.07/01:

7.2.2.: FISCALITE: VOTE DE TAUX

COMMUNE 2024- VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2024

APRES AVIS de la commission des finances du 17 novembre 2023,

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'UNANIMITÉ,

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2024 :

TAXES	TAUX 2024
FONCIER BATI (FB)	39,27 %
FONCIER NON BATI (FNB)	50,29 %
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS) ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE.	23,85%

°2023.12.07/02 :

7.1.2. DECISIONS BUDGETAIRES:

5/ VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

APRES AVIS de la commission des finances du 17 novembre 2023, ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'UNANIMITÉ,

FIXE comme suit le montant des subventions pour l'année 2024 aux associations :

ASSOCIATIONS DE POMMEUSE	SUBVENTIONS 2023	PROPOSITION SUBVENTIONS 2024
ACTP TENNIS	300,00 €	300,00 €
ADEVA	200,00 €	200,00 €
CCWT	300,00 €	300,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €	500,00 €
CLUB DE LOISIRS	1 800,00 €	1 800,00 €
CROC LIVRES	2 700,00 €	2 700,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FAREMOUTIERS	100,00 €	100,00 €
LES GAMINS DU MORIN	450,00 €	450,00 €
REGARD ET PAROLE	200,00 €	200,00 €
MUSICA POM	500,00 €	500,00 €
TIRS BOUCHONS	300,00 €	300,00 €
UFPFD FOOT	3 400,00 €	3 400,00 €
THEATRE IL CARNAVALE DI PIERANGELO/ LES P'TITS	,	,
ENTONNOIRS	200,00 €	0 €
ASSOCIATION MX BUTTERFLY	300,00 €	400,00€
GAZOLINEURS	300,00 €	0 €
DIVERS	,	600,00 €
TOTAL	11 550,00 €	11 750,00 €
CCAS	20 000,00 €	Subvention CCAS: 20 000,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €	Subvention Espace
ENTRAIDE ET		Chaleur et Solidarité : 300,00 €
DEPLACEMENTS	500,00 €	Entraide et déplacement :300,00 €
TOTAL CCAS	20 600,00 €	TOTAL CCAS : 20 600,00 €
CAISSE DES ECOLES	30 000,00 €	30 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €

N°2023/12/07/03:

7.1.2.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES : COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2024 - PROGRAMME GLOBALISÉ D'EMPRUNT

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir un emprunt en recette d'investissement d'un montant total de 740 000 € (un court terme de 24 mois dans l'attente du versement de la totalité des subventions et du remboursement de la TVA pour 150 000€ et un long terme de 590 000 € pour le financement d'une partie des investissements 2024).

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS SONT :

ОВЈЕТ	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT 2024	MONTANT ESTIMÉ DE L'EMPRUNT 100 000 €	
Aménagement aire de jeux	150 000 €		
Réfection de la toiture de l'église	440 000 €	100 000 €	
Aménagement de la Gare Routière	110 000 €	100 000 €	
Réseaux et installations de voirie	150 000 €	140 000 €	
Travaux salle des fêtes	100 000 €	100 000 €	
Fin Aménagement lotisst des Iris	40 000 €		
Matériel informatique et vidéo	30 000 €		
Matériel roulant	30 000 €		
Mobilier	20 000 €		
Bâche incendie	50 000 €	50 000 €	
Acquisition de terrain	20 000 €		
Rénovation éclairage public	40 000 €		
Mobilier urbain	10 000 €		
Cimetière	10 000 €		
TOTAL	1 200 000 €		
COURT TERME SUBVENTION ET TVA		150 000 €	
TOTAL EMPRUNT		740 000 €	

Après avis de la commission des finances du 17 novembre 2023, ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

ADOPTE le programme globalisé d'emprunt du budget primitif 2024 fixé à 740 000 €.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour réaliser les emprunts et passer les actes à cet effet.

N°2023.12/07/04:

7.1.2.1. DECISIONS BUDGETAIRES: BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024.

APRES AVIS de la commission des finances du 17 novembre 2023,

ENTENDU L'EXPOSÉ DE Monsieur Le Maire, et de Monsieur De Langlois, Adjoint, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A I'UNANIMITÉ,

ADOPTE par chapitre le Budget Primitif 2024 de la Commune arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 521 760,00 €	2 521 760,00 €
INVESTISSEMENT	1 444 900,00 €	1 444 900,00 €

PRECISE que le budget communal de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57.

N°2023.12.07/05:

3.1.1. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES C 162, C 169, C 170, C 171 ET C 172 POUR 1405 M2 SITUEES AU CORDON BLEU,9 RUE DE CHEVRE A POMMEUSE :

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A I'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées C162, C169, C170, C171, C172 pour une superficie de 1405 m2 situées au Cordon Bleu, 9 rue de Chèvre,77515 Pommeuse, appartenant à Madame Christiane COPPIER, domiciliée 3 rue Noël Ballay 75020 PARIS, au prix de 5000 €.

DESIGNE Maître A-T SMAGGHE, notaire à Faremoutiers pour représenter la commune à l'acte d'acquisition correspondant.

DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune.

DIT que cette dépense est prévue au budget.

2023.12.07/06:

<u>DEMANDE DE SUBVENTION ETAT EN 2024 DETR : TRAVAUX DE TOITURE,</u>

<u>D'ISOLATION ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE LA SALLE DES</u>
FÊTES DE POMMEUSE :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A l'UNANIMITÉ,

ADOPTE l'opération de « **TRAVAUX DE TOITURE**, **D'ISOLATION ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES resz_DE LA SALLE DES FÊTES DE POMMEUSE** », pour un montant de 243 112,60 euros hors taxe (HT) soit 291 735,12 euros toute taxes comprises (TTC) et 80% le taux de financement demandé;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention ÉTAT DETR dans le cadre de la programmation 2024 ;

S'ENGAGE à financer l'opération détaillée dans la fiche financière suivante :

FICHE FINANCIERE

INTITULE DU PROJET : TRAVAUX DE TOITURE, D'ISOLATION ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DE LA SALLE DES FÊTES DE POMMEUSE

DEPENSES MONTANT HT		RECETTES	
		Subvention DETR (80%): 194 490,08 €	
Remplacement des menuiseries :			
de 5 fenêtres et 2 portes		Autofinancement de la Commun	ne: 48 622,52 €
en double vitrage:	39 525,60 €		
Tuanana da déamianta a at néma			
Travaux de déamiantage et rénov	113 109,00 €		
<u>couverture :</u>	113 109,00 €		
Fourniture et pose d'un faux plafond :	15 075,00 €		
	,		
Fourniture et pose d'un groupe	37 900,00 €		
CLIM réversible			
Modification de l'éclairage :	D # 422 00 0		
Pose et fourniture de luminaires LE	D: 5 433,00 €		
Pose et fourniture de			
Panneaux photovoltaïques:	32 070,00 €		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0_ 0, 0,00 0		
Total HT :	243 112,60 €		
TVA 20%	48 622,52 €	Autofinancement TVA:	48 622,52
	,		
TOTAL TTC :	291 735,12 €	TOTALTTC:	291 735,12€ €
	•		

Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2024, article 21314 section d'investissement ; Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

N°2023.12.07/07

COMPTE- RENDU DE DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

1/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE : BUDGET COMMUNE 2023 :

ОВЈЕТ	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
Fourniture Non stockables Energie Electri		011 Charges générales	60612	-15 000 €
Autres redevan Pour concessio Brevets, licenc Procédés.	(6)	65 Autres charges de gestion courante	65818	15 000 €

2/DECISIONS CONCERNANT LES MARCHES PUBLICS :

1/ Marché de fournitures et installation d'une aire de jeux :

Titulaire : Société KOMPAN. 363 Rue Marc SEGUIN 77198 DAMMARIE LES LYS

Montant du marché: 84 438,28 € HT

2/ Terrassement et clôture de l'aire de jeux :

Titulaire : SAS BMTP 51 rue de Meaux

77515 SAINT AUGUSTIN

Montant du marché : 37 012,00 € HT

N°2023.12.07/08

9.1 INFORMATIONS DIVERSES

-Convention entre les communes de Pommeuse, Faremoutiers et Maisoncelles en Brie

Le projet de convention concerne une mise à disposition des agents de Police Municipale au profit de la commune de Maisoncelles en Brie, pour un maximum de 20 heures par mois. Nous sommes actuellement dans l'attente de l'avis de la préfecture sur ce projet. Cette convention sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

-Proposition de contrat de dératisation et désinfection

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de contrat sur tous les bâtiments communaux.

Cette prestation est évaluée à 2520 € HT par an.

Ce contrat a pour but d'assurer la prévention, la détection et la destruction de nuisibles.

-Demande de subvention pour les travaux de toiture de l'église Saint Martin de Pommeuse.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention pour les travaux de l'église doit passer en commission à la Région Ile de France le jeudi 28 mars 2024.

Et concernant la demande faite auprès du département d Seine et Marne, la commission se réunit en avril 2024.

-Vœux

La cérémonie des vœux de Monsieur Le Maire est fixée le mercredi 10 janvier 2024.

-Communication aux membres du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée de l'arrêté préfectoral n°2023//DRIEAT/UD77/149 du 27 novembre 2023 portant enregistrement de la demande de la SAS VGBIO ÉNERGIE pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'installation de méthanisation située au lieu-dit « La Nove » sur la commune de Faremoutiers (77515), la diversification des sources d'approvisionnement et d'épandage des digestats produits par cette installation sur les terres agricoles.

-Réunion urbanisme le 7 décembre 2023 :

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la réunion qui a eu lieu avec Mr Mahot, responsable de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie concernant les évolutions possibles sur notre PLU et l'avancement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Une modification du PLU pourrait être envisagée sur le secteur de l'école.

-Bornes de recharge électriques :

Deux bornes seront prochainement installées : place Tresmes et parking de la mairie

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND BONNE NOTE de ces informations.

A 21H l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Christophe De Clerck

